

N° 2024-087

**BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES 2024  
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

L'an deux mil vingt-quatre le 02 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Guillaume VILLIBORD),  
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mme LIMONTA VERTHIER Muriel  
M. DUCOGNON Guy

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le président explique que les créances de plus de 2 ans restant en recouvrement doivent faire l'objet de dépréciation.

L'article R.2321-2 3 du code général des collectivités territoriales dispose que les collectivités ont l'obligation de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis.

Cela se traduit par la comptabilisation d'une charge de fonctionnement au débit du compte 6817.

**Budget Transports scolaires 2024 / Décision modificative N°1**

Article budgétaire	Montant	Observations
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-100,00 €
67	<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-100,00 €</b>
6817	Dotations aux dépréciations d'actifs circulants	100,00 €
68	<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>100,00 €</b>

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget des transports scolaires.

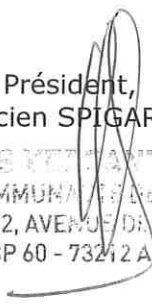
FAIT ET DELIBERE LE 02 OCTOBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI

  
LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME CEDEX

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

  
LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTOISE  
BP 60 - 73212 AIME CEDEX